

Image not found or type unknown



Regroupement familial urgent

Par **najia**, le **20/04/2010 à 22:48**

Bonjour, je voudrais savoir est ce que un casier judiciaire non vierge peut influencer sur le regroupement familial si oui combien de temps peut on attendre sachant que le mari a un logement des ressources stables et tous vas bien

Par **fabienne034**, le **21/04/2010 à 15:13**

Bonjour, le casier judiciaire n'a aucun lien avec le regroupement familial. Le regroupement familial concerne les individus mariés quelque soit leur situation ou les personnes pacsées. Pour tout savoir sur le pacs: <http://www.fbls.net/pacscreation.htm>

Par **najia**, le **22/04/2010 à 14:19**

merci pour votre reponse mais je veux bien savoir est ce que s'apprend du tps le rroupement il ya mnt 6 mois